

Mandat : 9058 - SAS BATITELL

Catégorie : SANCTIONS

Etat : à traiter par GB

Sujet : RE: LS - 9058 - SAS BATITELL - Courrier de relance au débiteur ne coopérant pas avec le mandataire

Date : 10/09/2025 à 12:45

De : Didier TELL <batitell@outlook.fr>

Pour : SELARL PHILAE <contact@philaemj.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les documents.

Vous avez eu les documents de non régler de la société FJB Construction d'une valeur comptable de 9845,55€ et de réalité de 14000€.

TROP de pression de L'URSSAF, IMPOT, PRO BTP, LA BANQUE PRO ET PERSSONNEL, pas de salaire plus de 1 ans, j'ai déposer la liquidation de la société.

Bien cordialement

De : SELARL PHILAE <contact@philaemj.fr>

Envoyé : mercredi 30 juillet 2025 10:38

À : batitell@outlook.fr <batitell@outlook.fr>; didier-tell@hotmail.fr <didier-tell@hotmail.fr>

Objet : LS - 9058 - SAS BATITELL - Courrier de relance au débiteur ne coopérant pas avec le mandataire

Monsieur,

Veuillez prendre connaissance des éléments ci-joints.

Bien cordialement,

SELARL PHILAE

Gaëlle BILLAT

23 rue Margaux 33000 BORDEAUX

contact@philaemj.fr

 SELARL PHILAE

IMPORTANT – VIGILANCE AUX FAUX RIB

Pour votre sécurité, et face à la recrudescence des arnaques aux faux relevés d'identité bancaire, nous vous remercions de nous communiquer votre **RIB original daté et signé par voie postale, ou remise en mains propres, ou via un lien sécurisé.**

ATTENTION : LES ÉTUDES DE MANDATAIRES JUDICIAIRES PEUVENT ÉGALEMENT FAIRE L'OBJET DE TENTATIVES DE PIRATAGE.

Nous ne vous demanderons JAMAIS d'effectuer un virement sur un compte différent de celui dont nous vous avons déjà transmis les coordonnées bancaires.

Pour rappel, les comptes des études des Mandataires Judiciaires français sont exclusivement et obligatoirement ouvert auprès de l'établissement bancaire « Caisse des Dépôts et Consignations » « CDC », seul établissement bancaire habilité pour les Mandataires Judiciaires à détenir des fonds.

A ce titre, seules les références BIC « CDCGFRPPXXX » permettent de s'assurer que le virement sera émis vers la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Au moindre doute, l'ensemble de notre équipe reste à votre disposition pour vérifier avec vous, par téléphone, que le RIB que vous avez reçu est bien celui de notre étude.

Soyez également vigilant sur l'adresse mail EXACTE de votre expéditeur avant de procéder à tout virement.

Liste des pièces-jointes

att00001__3.png

batitell_statuts.pdf

quittance_de_loyer_septembre_2025.pdf

attestation_pour_le_produit_artibat_v2_2024.pdf

rib_batitell.pdf